

**MOTION N° 1**  
**Votée à l'unanimité**  
Comité Directeur du 11 Juin 2011

## **LA POSITION DE L'U.ME.SPE. SUR LE SECTEUR OPTIONNEL**

L'U.ME.SPE. rappelle que la cause essentielle de l'augmentation des dépassements d'honoraires est due à l'insuffisance de valorisation des actes par l'Assurance Maladie, depuis plus de 15 ans, qui pénalise, en priorité, les médecins du secteur 1. Les médecins du secteur 2 ont la possibilité de compenser ce déficit financier par des dépassements d'honoraires au prix de charges sociales alourdies.

L'U.ME.SPE. affirme que la négociation sur le secteur optionnel ne peut en aucun cas remettre en question l'accès ou les modalités d'exercice du secteur 2.

L'U.ME.SPE. voit, dans le secteur optionnel, la possibilité de réunir, à terme, l'ensemble des médecins libéraux dans un même secteur bénéficiant d'un financement conjoint de l'Assurance Maladie et des assurances complémentaires.

L'U.ME.SPE. demande que le texte du 15 octobre 2009 soit amélioré, en ce qui concerne les modalités d'accès au secteur optionnel pour les 3 spécialités concernées et, en particulier, pour ceux qui auraient pu, à l'époque, choisir le secteur 2. Il faut également augmenter le plafond de prise en charge de compléments d'honoraires par les assurances complémentaires.

**U.ME.SPE.**

Union Nationale des  
Médecins Spécialistes  
Confédérés

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

[umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

## **MOTION N° 2**

**Votée à l'unanimité**

Comité Directeur du 11 Juin 2011

### **LA VALORISATION DES HONORAIRES**

L'U.ME.SPE. n'apportera son soutien à la future convention que si toutes les spécialités bénéficient de mesures financières compensant le blocage des honoraires depuis 4 ans, voire pour certaines spécialités des baisses tarifaires.

L'U.ME.SPE. rappelle sa priorité de revalorisation des spécialités cliniques et considère qu'une véritable hiérarchisation des consultations prenant en compte l'effort intellectuel permettrait une revalorisation équitable des actes cliniques. Cette priorité ne peut justifier l'absence de revalorisation des tarifs des autres spécialités.

L'U.ME.SPE. demande qu'une nouvelle étape de la CCAM technique permette de lever l'hypothèque des actes et des spécialités perdants. L'évaluation du coût de la pratique, pour l'ensemble des médecins spécialistes, remonte à plus de 15 ans et entraîne, de ce fait, une perte de ressources liée à l'érosion monétaire et à l'augmentation des charges.

L'U.ME.SPE. exige qu'un plan pluriannuel permette de finaliser la CCAM technique, de faire progresser la valeur du point travail, d'actualiser le coût de la pratique et, ainsi, de revaloriser annuellement l'ensemble des actes techniques.

L'U.ME.SPE. dénonce la politique menée ces 4 dernières années par le gouvernement qui a appliqué des baisses tarifaires injustifiées sur certaines spécialités, sous prétexte de gains de productivité, en refusant les mesures de maîtrise médicalisée proposées par les spécialités concernées.

L'U.ME.SPE. dénonce également l'absence de définition conjointe du coût de la pratique pour un certain nombre de spécialités qui sont restées aux tarifs NGAP lors du passage à la CCAM technique en 2005.

**U.ME.SPE.**

Union Nationale des  
Médecins Spécialistes  
Confédérés

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

[umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

## **PEUT-ON FAIRE CONFIANCE A UN PARTENAIRE QUI NE RESPECTE PAS SA SIGNATURE ?**

L'U.ME.SPE. dénonce, dans le contexte de la négociation conventionnelle la position de l'UNCAM qui, au cours de ces dernières années, n'a pas respecté la signature conventionnelle de 2005.

L'U.ME.SPE. est saisie, d'une manière hebdomadaire, de contentieux de nomenclature, de blocage des demandes de hiérarchisation et de valorisation d'actes nouveaux, voire de processus administratifs abusifs aboutissant à des modalités inacceptables de mise en place des actes nouveaux.

A titre d'exemples non exhaustifs, l'U.ME.SPE. dénonce :

- La disparition de la réversibilité du choix du secteur d'exercice conventionnel,
- L'absence d'efficacité de l'Observatoire de la CCAM du fait du blocage de l'UNCAM,
- L'absence de la hiérarchisation de la TEP alors que cette méthode est importante dans le cadre de la cancérologie
- L'immobilisme coupable face à la nécessité de mettre à la CCAM les actes d'anatomo-cytopathologie. Cette spécialité est, de plus, pénalisée par les diktats de l'INCa qui impose des outils et des méthodes de travail sans concertation de la profession, entraînant une augmentation considérable du coût de la pratique.
- La valorisation du Fibroscan qui, d'une manière obscure, a perdu 20 % de sa valeur entre son passage à la CHAP et sa publication au Journal Officiel pour des raisons totalement inacceptables.

L'U.ME.SPE. dénonce également l'attitude du gouvernement qui, sous le ministère BACHELOT, a bloqué la mise en place du C2 pénalisant ainsi les spécialités cliniques dont les revenus sont au plus bas de l'échelle de l'ensemble des médecins libéraux.

L'U.ME.SPE. demande à l'UNCAM de régler, dans l'urgence, tous les problèmes de nomenclature qui empoisonnent la vie des médecins libéraux au quotidien, ceci d'autant plus qu'il s'agit, le plus souvent, de clarifications qui éviteraient les contentieux et n'entraîneraient aucun surcoût pour l'Assurance Maladie.

U.ME.SPE.  
Union Nationale des  
Médecins Spécialistes  
Confédérés

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr

**MOTION N° 4**  
**Votée à l'unanimité**  
Comité Directeur du 11 Juin 2011

## **LE SOUTIEN DE L'U.ME.SPE. A LA NEGOCIATION CONVENTIONNELLE**

L'U.ME.SPE. pourra apporter son soutien à la signature d'une convention si l'Assurance Maladie et le gouvernement s'engagent conjointement :

- A revaloriser les actes de l'ensemble des médecins libéraux,
- A mettre en place un secteur optionnel, ouvert, à terme, à tous les médecins libéraux,
- A faciliter le regroupement et la restructuration de toutes les spécialités grâce à la mise en place, dans le cadre du paiement à la performance, de nouveaux modes de rémunération de la médecine libérale permettant de meilleures conditions de travail, d'accueil des jeunes médecins désirant travailler en groupe et de l'utilisation de l'informatique comme outil permettant de libérer du temps médical,
- A organiser une véritable mutualisation des missions de service public permettant de financer toutes les obligations d'astreinte en établissements ou sur les plateaux techniques et de valoriser l'ensemble des missions transversales imposées par l'Etat aux médecins dans leur exercice au sein des établissements de soins privés.

L'U.ME.SPE. est consciente des conditions économiques difficiles mais rappelle que la médecine libérale a fait des efforts considérables de maîtrise financière au cours de ces 5 dernières années et qu'il persiste un déséquilibre entre l'ONDAM de ville et celui attribué aux structures hospitalières publiques.

L'U.ME.SPE. demande au gouvernement d'affecter l'enveloppe d'économies de 400 millions d'euros de l'année 2010 à la négociation conventionnelle, il est totalement anormal que les efforts faits par les médecins libéraux, depuis 5 ans, soient confisqués par l'Etat.

U.ME.SPE.  
Union Nationale des  
Médecins Spécialistes  
Confédérés

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30  
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr